

LA VILLE D'AMOS EST À LA RECHERCHE D'UN OU D'UNE AGENT OU AGENTE DE BUREAU

(Service de l'électricité)

En collaboration avec le directeur du Service de l'électricité, le ou la titulaire de ce poste accomplit diverses tâches relatives au traitement, à l'enregistrement, à la vérification et au suivi de données comptables et financières : travail de caisse, facturation et comptes à recevoir, paie et comptes à payer, conciliation de comptes; répond aux demandes d'information provenant du public ou des autres services municipaux. Il ou elle accomplit diverses tâches de nature comptable reliées à la perception des comptes d'électricité et effectue le recouvrement des factures impayées pour les différents services.

FORMATION ACADÉMIQUE

- Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives (finances) ou un certificat universitaire de premier cycle en sciences comptables.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET COMPÉTENCES

- Deux (2) années d'expérience;
- Maîtriser le logiciel Excel et être habile avec les applications informatiques;
- Posséder un bon esprit d'équipe et une facilité d'apprentissage en plus d'avoir une très grande habileté pour les communications verbales et écrites.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste régulier à temps complet (35 heures / semaine);
- Salaire et avantages sociaux selon la convention collective présentement en vigueur (cols blancs).

INSCRIPTION

Si ce défi vous intéresse et que vous répondez au profil que nous recherchons, vous êtes invité à nous faire parvenir votre curriculum vitae par courrier ou par courriel.

Date limite d'envoi des candidatures : **13 décembre 2024**

Service des ressources humaines

« Concours – Agent ou agente de bureau »

Ville d'Amos

182, 1^{re} Rue Est, Amos (Québec) J9T 2G1

ressourceshumaines@amos.quebec

Toutes les candidatures seront traitées avec la plus grande confidentialité. Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette offre, mais prenez note que nous communiquerons uniquement avec les personnes dont la candidature a été retenue, et ce, le ou avant le 10 janvier 2025 à 16 h.